

# COMPTE-RENDU REUNION CoPil OGx CONSULTANTS (12/02/2014)

## 1/ Les participants

Benoît Bescond  
Michel Bouvet  
Jean-Christophe Collonnier  
Gilles Desclaux  
Jean-Claude Dussaucy  
Gaston Guéna  
Olivier-Pierre Jacquotte  
Jean-Yves Ligner  
Didier Quéffelec  
Alain Pizel  
Christophe Vicel

## 2/ Intervention de M. Pierre Liret

Responsable Formation Emploi de la Confédération générale des SCOP

**Objectifs :** Prise en main des salariés par eux-mêmes pour créer un outil de travail leur permettant d'être autonome collectivement pour leur emploi et leur progression professionnelle

### **Mode de fonctionnement :**

Une Société coopérative et participative est une société respectant le droit coopératif et s'appuyant sur le droit commun des stés commerciales, SA ou SARL.

Une Scop est nécessairement créée par au moins deux personnes.

Les salariés sont des associés majoritaires et détiennent au moins 51 % du capital.

Chaque salarié ne dispose que d'une seule voix lors de l'assemblée générale de l'entreprise.

Les associés extérieurs sont limités à 49 % du capital social.

Tous les salariés ne sont pas obligatoirement associés.

### **Répartition du bénéfice :**

- Part travail, distribuée aux salariés : minimum 25 % des bénéfices
- Part capital, distribuée aux associés : maximum 33 % des bénéfices
- Part réserve, fonds de développement pour l'entreprise : minimum 16 % des bénéfices

### **Modalités fiscales :**

La Scop est soumise aux mêmes impôts que les sociétés de droit commun.

Elle est exonérée de la Contribution économique territoriale

Elle peut réduire l'assiette de son bénéfice imposable à l'IS selon le montant de la participation versée aux salariés et à condition de constituer une provision pour investissements à consommer dans les 4 ans.

### **Les Scop en chiffres :**

150 métiers / 45 000 salariés

300 Scop créées en 2013 (70 % ex nihilo, 25 % transmissions saines, 5 % reprises en difficultés)

Progression de 3 à 4 % par an depuis 15 ans

1/3 dans le BTP

42 % dans les services

En moyenne 40 à 45 % des résultats affectés aux réserves de l'entreprise

## COMPTE-RENDU REUNION CoPil OGx CONSULTANTS (12/02/2014)

### 3/ Point d'information sur le GIE

**Le GIE (Groupement d'intérêt économique)** - Source : Wikipédia

Le GIE est un groupement doté de la personnalité morale qui permet à ses membres (minimum deux) de mettre en commun certaines de leurs activités afin se développer en conservant leur individualité.

Intermédiaire entre société et association, elle doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés.

Les membres sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes et soumis à des règles juridiques très souples, notamment en ce qui concerne son capital social (possibilité de constitution sans capital), son objet (qui peut être civil ou commercial) ou ses modalités d'organisation.

En pratique, le GIE est fréquemment utilisé pour une coopération durable entre professionnels, comme le Groupement des Cartes Bancaires CB qui regroupe les banques utilisant ce mode de paiement, les GIE regroupant les commerçants locataires dans les centres commerciaux, ou les GIE organisant une assistance technique et des services communs pour des experts comptables.

Un GIE est formé de plusieurs entreprises. Une personne recrutée par ce groupe travaillera à temps partagé pour ces entreprises.

### 4/ Retour sur les actions menées :

- Augmentation du groupe LinkedIn Ogx Consultants de 36 à 57 participants
- Envoi d'un questionnaire à 150 OGx consultants : 60 réponses obtenues

### 5/ Action à mener :

- Publication des réponses au questionnaire sur l'espace réservé MIRVOG ([Lien](#))
- Création d'une page vitrine Entreprise OGx Consultants sur LinkedIn

### 6/ Ordre du jour du prochain Comité de pilotage :

- Le statut
- Le nom
- La marque

### 7/ Date et intervenant

- Mercredi 09 avril 2014 de 18h00 à 20h00
- Intervention d'un animateur de communauté ([www.livrescolaire.fr](http://www.livrescolaire.fr))

COMPTE-RENDU REUNION CoPil  
OGx CONSULTANTS (12/02/2014)

